

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUBOURG (07)

DÉPARTEMENT DE  
L'ARDÈCHE

Séance du 05 juin 2026

**Délibération  
n°21/2026**

**Abroge et remplace  
delibération 14 2024  
tarification  
équipements  
communaux**

Nombre de Conseillers :

\*En exercice : 11  
\*Présents : 9  
\*Votants : 9

Date de la convocation

26/05/2026

Ainsi fait et délibéré le jour,  
mois et an susdits  
Pour extrait certifié  
conforme

La Maire,  
BERNE-CONTU Séverine



Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures et dix-huit minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Châteaubourg, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Séverine BERNE-CONTU élue maire.

Étaient présents : Mesdames Séverine BERNE-CONTU, Stéphanie CHARRE, Séverine BRUNET, Carole CONTRE, Sandra LAURENT, Marie DURAND et, Messieurs Romuald ROBEIL, Bruno BERTINI, Dany DA SILVA, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Messieurs Florian LEVASSEUR, Victor COURBIS

Pubic hors conseil : Monsieur Charles BEAUMONT

Madame Marie DURAND a été élue secrétaire de séance

Au vu des travaux effectués dans la salle des fêtes de la commune pour la mise en conformité.

Au vu des tarifs pratiqués pour la location de la salle de fêtes de la commune et, comparativement aux prix pratiqués pour une salle pouvant accueillir jusqu'à 60 personnes ainsi que des frais de ménage engagés à chaque occasion, Madame la Maire propose qu'à compter du 6 juin 2026, les tarifs de location de la salle communale soit modifiés comme suit :

Madame la Maire propose également que les habitants de la commune de Châteaubourg disposent d'un droit de priorité de location sur les personnes extérieures.

- Location de la salle pour le week-end (chaises et tables comprises) :

- 200 euros le week-end, pour les habitants de Châteaubourg.
- Pas de location aux extérieurs le week-end
- 120 euros par jour la semaine pour tous.

Lors de l'état des lieux d'entrée et de la remise des clés, deux chèques de caution devront être déposés en Mairie :

- D'un montant de 800 € qui servira de garantie en cas de dégradations du matériel ou du bâtiment
- D'un montant de 150€ qui servira au nettoyage de la salle des fêtes si elle n'est pas rendue propre.

Les chèques de caution seront rendus lors de l'état des lieux de sortie et de la restitution des clés si aucune dégradation n'est constatée et si le lieu est propre.

La location est gratuite pour les associations de la commune, pour les associations extérieures dans le cadre de réunions statutaires ainsi que pour la CCRC et ses communes membres.

Toute utilisation est soumise à la signature d'une convention, à la production d'une attestation d'assurance responsabilité civile et au respect du règlement intérieur.

. Location des tables et chaises :

- Gratuité pour les habitants de Châteaubourg
- 15 euros le cas échéant

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**Valide** les modifications ci-dessus à compter du 6 juin 2026.